



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE  
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT  
du 24 octobre 2017  
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

**3.1**

**INTERSCOT GRAND BASSIN TOULOUSAIN  
CONVENTION-CADRE TRIENNALE**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre octobre à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du dix-neuf octobre deux mille dix-sept, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix-huit octobre deux mille dix-sept.

**Délégués présents :**

<b>TOULOUSE METROPOLE</b>	
<b>FRANCES</b> Michel <b>LAIGNEAU</b> Annette	<b>URSULE</b> Béatrice
<b>MURETAIN</b>	
<b>MANDEMENT</b> André <b>SUTRA</b> Jean-François	<b>COMBRET</b> Jean-Pierre <b>MORINEAU</b> Christine
<b>SICOVAL</b>	
<b>ROUSSEL</b> Jean-François	
<b>SAVE AU TOUCH</b>	
<b>COTEAUX BELLEVUE</b>	

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir**

**FONTA** Christian, représenté par M. **FRANCES**  
**LATTES** Jean-Michel, représenté par Mme **URSULE**  
**SUSSET** Martine, représenté par Mme **LAIGNEAU**

### Délégués titulaires excusés

**ALEGRE** Raymond  
**ANDRE** Gérard  
**AREVALO** Henri  
**BASELGA** Michel  
**BAYONNE** Serge  
**BIASOTTO** Franck  
**BOISSON** Dominique  
**BOLZAN** Jean-Jacques  
**BROQUERE** Gilles  
**CALVET** Brigitte  
**CARLES** Joseph  
**CHOLLET** François  
**COLL** Jean-Louis  
**COQUART** Dominique  
**COSTES** Bruno  
**DELPECH** Patrick  
**DELSOL** Alain  
**DESCLAUX** Edmond  
**DOITTAU** Véronique

**DUCERT** Claude  
**ESCOULA** Louis  
**FAURE** Dominique  
**FOREST** Laurent  
**GRENIER** Maurice  
**GRIMAUD** Robert  
**HAJIJE** Samir  
**LABORDE** Pascale  
**LAFON** Arnaud  
**LATTARD** Pierre  
**LOZANO** Guy  
**MALNOUE** Philippe  
**MARIN** Claude  
**MARIN** Pierre  
**MEDINA** Robert  
**MIRC** Stéphane  
**MOLINA** Jean-Louis  
**MONTI** Jean-Charles  
**MORERE** André

**MOUDENC** Jean-Luc  
**OBERTI** Jacques  
**PACE** Alain  
**PERE** Marc  
**PLANTADE** Philippe  
**RAYNAL** Claude  
**ROUGÉ** Michel  
**RUSSO** Ida  
**SANCÉ** Bernard  
**SANCHEZ** Francis  
**SAVIGNY** Thierry  
**SERE** Elisabeth  
**SERP** Bertrand  
**SIMON** Michel  
**SUSIGAN** Alain  
**TABORSKI** Catherine  
**TOUTUT-PICARD** Elisabeth  
**TRAVAL-MICHELET** Karine

### Délégués suppléants excusés

**ARDERIU** François  
**BOLET** Gérard  
**DUQUESNOY** Bernard  
**GARCIA** Mireille

**MAZEAU** Jacques  
**MOGICATO** Bruno  
**SERIEYS** Alain  
**SERNIGUET** Hervé

**SIMEON** Jean-Jacques  
**SOURZAC** Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 8	Ne participe pas au vote : 1
Votants : 10	Abstention : 4	Contre : 0	Pour : 6

Courant 2016, le Président du SMEAT avait pris l'initiative d'interroger les présidents des treize établissements publics de SCoT du « Grand bassin toulousain », ainsi que le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne, sur leur souhait de poursuivre, ou non, les échanges et travaux engagés, antérieurement, sous l'impulsion de la commission Grand bassin toulousain de l'InterSCoT de l'Aire urbaine<sup>1</sup>, dans le cadre d'un dispositif partenarial contractuel (sans création d'une structure juridique dédiée).

La convention-cadre proposée à cet effet, pour une période de trois ans, permettrait d'engager les partenaires sur la réalisation d'un programme de travail (dont la production sera, principalement, confiée à l'AUAT) décliné en quatre missions :

- portrait des territoires ;
- convergence des approches ;
- dynamiques observées ;
- ressources partagées ;

auxquelles s'ajoute, pour ce qui concerne spécifiquement les quatre SCoT de l'ancien GIP (ainsi que le département de la Haute-Garonne) la poursuite d'un suivi de la mise en œuvre de la Vision stratégique de l'InterSCoT.

Pour ce programme de travail, chaque EP de SCoT apportera une contribution financière calculée (en année pleine) sur la base de 0,06 € par habitant.

A cet égard, l'année 2017 sera regardée comme une demi-année (la contribution du SMEAT à ce titre s'élèverait, ainsi, à  $0,06 \text{ €} \times 994\,609^2 / 2 = 29\,838 \text{ €}$ ).

Le dispositif d'animation des travaux s'appuiera sur :

- une Conférence Interscot (et une commission permanente Vision stratégique) ;
- une co-animation de ces deux instances par le président du SMEAT (ou son représentant) et par le président d'un autre EP de SCoT (ou son représentant) ;
- des groupes de travail dédiés, dans le cadre de chacune des missions mentionnées ci-dessus ;
- un Comité technique, réunissant l'AUAT et les techniciens des EP de SCoT partenaires, de leurs EPCI membres, ainsi que ceux des partenaires associés à la convention-cadre (État, région Occitanie, département de la Haute-Garonne, Chambre de commerce).

Une très large majorité des EP de SCoT concernés et des partenaires associés a confirmé leur volonté d'adhérer à cette démarche sur la base de la convention-cadre ci-jointe, qu'il est donc proposé d'approuver.

---

<sup>1</sup> Etant rappelé que le GIP InterSCoT de l'Aire urbaine de Toulouse a pris fin au 31 décembre 2015.

<sup>2</sup> Somme des populations municipales du SMEAT, RGP 2014.

**Le Comité syndical  
entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
délibère et décide :**

**Article 1 :**

D'approuver et autoriser la signature de la convention-cadre interSCoT Grand bassin toulousain, d'une durée de trois ans, ci-jointe ;

**Article 2 :**

D'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention-cadre aux budgets successifs du SMEAT.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 30 octobre 2017.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour  
Mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme**

**Le Président**

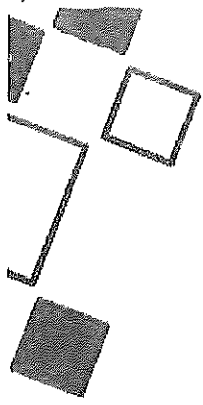
**Jean-Luc MOUDENC**

# **INTERSCOT GRAND BASSIN TOULOUSAIN**

**Convention-cadre  
2017 - 2019**

**14 septembre 2017**





**Les fondements de la démarche interscot grand bassin toulousain ..... p 5**

**Le territoire de l'interscot grand bassin toulousain ..... p7**

**Convention-cadre de l'interscot grand bassin toulousain 2017-2019 ... p9**

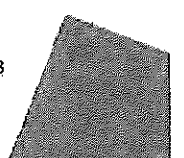
**EXPOSE DES MOTIFS ..... p10**

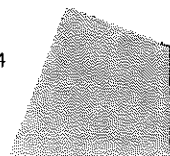
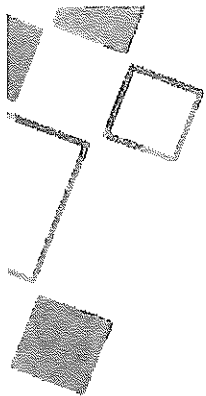
- Un principe d'échanges et une logique de cohérence territoriale
- Les missions mutualisées de l'interscot grand bassin toulousain

**FONCTIONNEMENT DE LA DEMARCHE ..... p13**

- Le dispositif partenarial
- Modalités de conduite des travaux
- Mise en œuvre du programme partenarial 2017-2019

**SIGNATAIRES DE LA CONVENTION ..... p18**





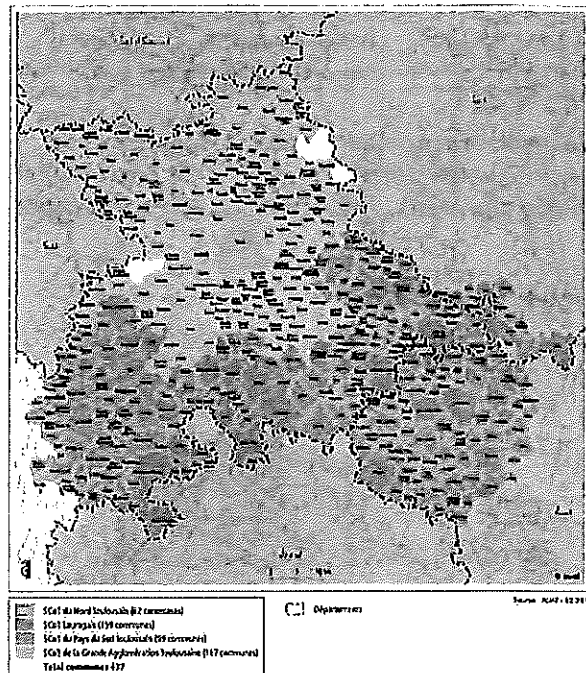


## Les fondements de la démarche interscot GBT

En 2001, concomitamment à l'approbation de la loi SRU qui crée les Schémas de Cohérence Territoriale, s'est engagée une démarche prospective sur l'aire urbaine toulousaine, laquelle aboutissait à l'approbation de la convention InterSCoT de l'aire urbaine de Toulouse, fondement du GIP InterSCoT qui a regroupé de 2006 à 2015 quatre établissements publics de SCoT - le Smeat, le Lauragais, le Nord toulousain et le Sud toulousain - et associé les collectivités territoriales, les Chambres consulaires et les services de l'État.

Largement partagé, le modèle de développement retenu a été validé par chaque Établissement Public de SCoT qui, dès sa création, a pris une délibération visant à :

- approuver la convention et à s'engager à la mettre en œuvre dans son exercice de planification ;
- à devenir membre d'une structure InterSCoT dénommée « GIP de l'aire urbaine de Toulouse ».



Cette structure InterSCoT aire urbaine de Toulouse, dont les établissements publics de SCoT sont les seuls membres à voix délibérative, a été garante du respect des objectifs et des engagements de la convention. Elle a permis de mener des études mutualisées nécessaires à l'élaboration des différents SCoT, d'élaborer en 2008 la Vision stratégique de l'InterSCoT et de produire des documents contributifs aux SCoT.

Les quatre SCoT, s'appuyant sur ces travaux et les traduisant de façon spécifique aux réalités de leur propre territoire, ont tous été approuvés en 2012.

Prorogé pour cinq ans en 2010, l'InterSCoT a acté un programme de travail 2010-2015 d'accompagnement à la mise en œuvre des SCoT, qui prévoit une mission d'aide à la formalisation des politiques contractuelles, l'harmonisation des politiques publiques, l'accompagnement à la mise en œuvre des projets, la mise en place d'un Outil de Veille, qui offre en 2015 un bilan sur l'évolution de l'InterSCoT depuis sa création. La mise en place de commissions spécifiques a permis de répondre à ces objectifs et d'opérer une ouverture vers les territoires voisins, notamment par les travaux menés au sein de la Commission grand bassin toulousain.

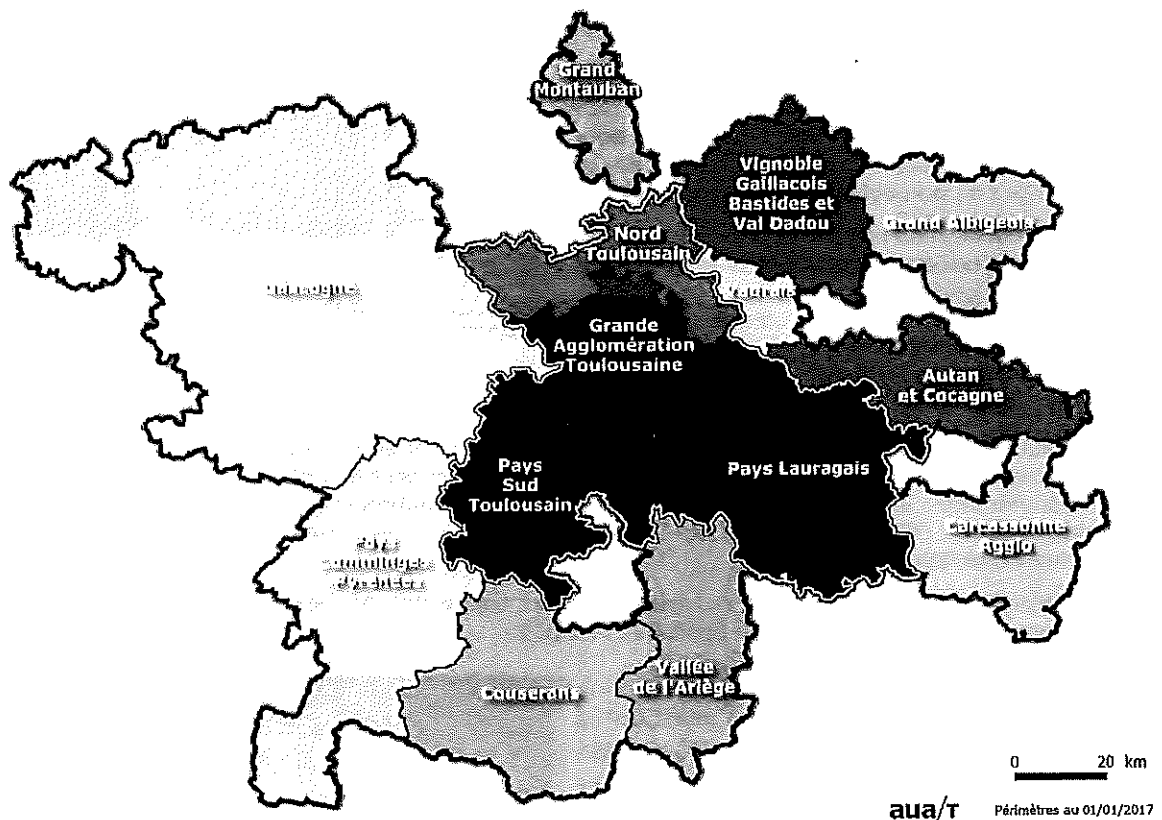


Après dix années, le mandat du GIP est arrivé à son terme. Par la volonté des quatre membres historiques et l'intérêt porté par les représentants des territoires du grand bassin toulousain, la réussite de cette coopération d'objectifs entre quatre SCoT demande à être poursuivie et élargie.

Dès 2008, la Vision stratégique de l'InterSCoT a permis d'identifier l'aire métropolitaine comme l'échelle pertinente pour un aménagement et un développement durable de la métropole toulousaine. La Région Midi-Pyrénées en 2009, dans le SRADDT, avait également mentionné cette échelle de projet. Enfin, la DATAR a réalisé en 2012 une étude sur les systèmes urbains français dont celui de Toulouse, et une analyse comparative des dynamiques métropolitaines observables à cette échelle.

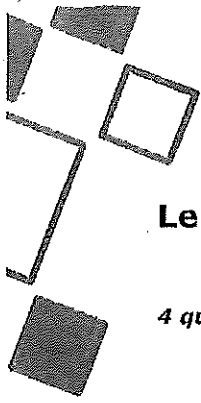
Ces approches convergentes font pleinement écho aux échanges engagés avec les territoires voisins du GIP InterSCoT au sein des deux Conférences qui se sont déroulées en septembre 2009 et décembre 2011, et rencontres par grands quadrants de 2013.

#### 14 territoires de SCoT



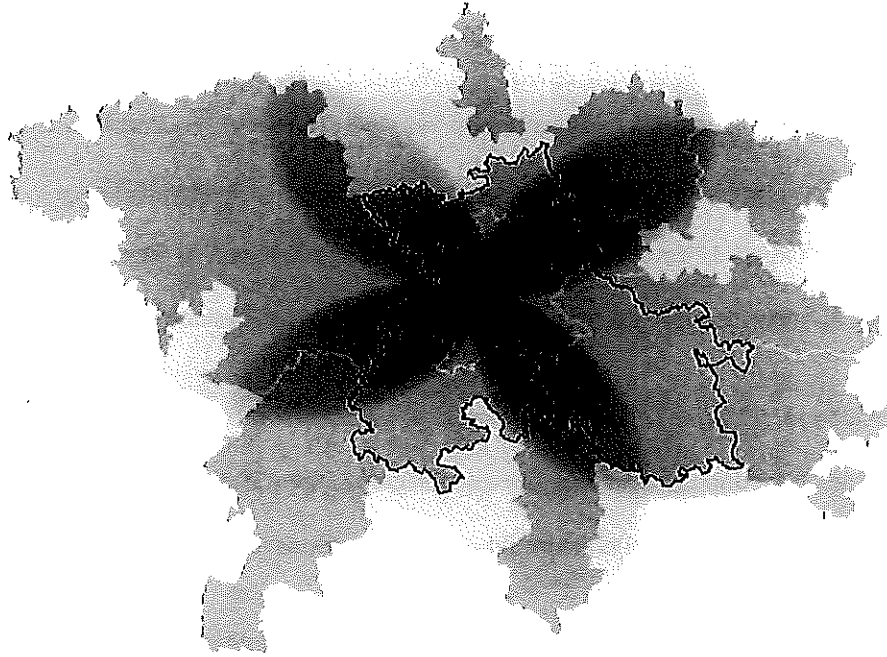
En effet, il apparaît à l'échelle du grand bassin toulousain que la dynamique engagée par les travaux de la Commission éponyme de l'InterSCoT suscite un réel intérêt. Les rencontres entre élus, comme les échanges entre les techniciens et directeurs de SCoT, notamment les thèmes de la polarisation et du développement économique ont souligné l'opportunité d'une réflexion à grande échelle.

Ainsi, à l'heure où le législateur renforce les prérogatives des collectivités dans une nouvelle donne territoriale (SCoT obligatoires, nouvelles compétences, schémas régionaux, recomposition intercommunale...), il semble opportun qu'une réflexion coordonnée en matière d'aménagement de l'espace soit engagée avec l'ensemble des SCoT du grand bassin toulousain.

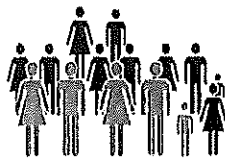


## Le territoire de l'interscot GBT

4 quadrants interdépendants



### Les chiffres clés



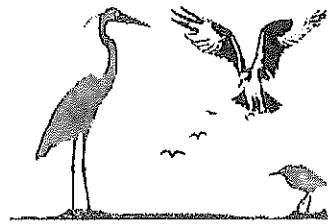
**2 millions**  
d'habitants



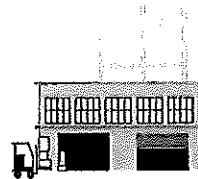
**900 000** emplois

**+20 400** habitants / an

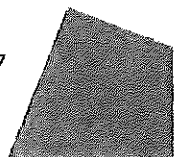
**+ 8 350** emplois / an



**4 740 km<sup>2</sup>** de réservoirs  
de biodiversité



**13 400 ha**  
dans les ZAE > 30 ha



# Convention-cadre de l'interscot grand bassin toulousain 2017-2019

Entre :

Le SCoT de la Grande agglomération toulousaine, représenté par son Président, M. Jean-Luc MOUDENC,

Le PETR du Pays Lauragais, représenté par son Vice-Président, M. Christian PORTET

Le SCoT Nord Toulousain, représenté par son Président, M. Philippe PETIT

Le PETR du Pays Sud Toulousain, représenté par son Président, M. Gérard ROUJAS

Le PETR du Pays Comminges Pyrénées, représenté par son Président, M. Jean-Yves DUCLOS

Le SCoT de la Vallée de l'Ariège, représenté par son Président, M. Roger SICRE

Le SCoT de Gascogne, représenté par sa Présidente, Mme Elisabeth DUPUY-MITERRAND

Le SCoT de l'agglomération de Montauban, représenté par son Président, M. Pierre-Antoine LÉVI

Le SCoT Vignoble Gaillacols, Bastides et Val Dadou, représenté par son Président, M. Paul SALVADOR

Le SCoT d'Autan et de Cocagne, représenté par son Président, M. Jean-Pierre PARIS

Le SCoT du Vaurais, représenté par son Président, M. Jean-Pierre BONHOMME

Le SCoT du Grand Albigeois, représenté par sa Présidente, Mme Anne-Marie ROSÉ

Le SCoT de Carcassonne, représenté par son Président, M. Régis BANQUET

Le SCoT du Couserans, représenté par son Président, M. Jean-Noël VIGNEAU

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, représenté par son Président, M. Georges MÉRIC<sup>1</sup>

Et L'agence d'urbanisme et d'aménagement du territoire – Toulouse aire métropolitaine, représentée par sa Présidente, Mme Annette LAIGNEAU.

Associant :

Le Préfet de Région Occitanie, M. Pascal MAILHOS

La Région Occitanie, représentée par sa Présidente, Mme Carole DELGA

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse<sup>2</sup>, M. Philippe ROBARDEY

<sup>1</sup> Au titre de son rôle historique dans la démarche

<sup>2</sup> En lien avec la CCI régionale



## EXPOSE DES MOTIFS

### Un principe d'échange et une logique de cohérence territoriale

#### Vers une cohérence territoriale du grand bassin toulousain

La loi ALUR entérine l'existence des démarches InterSCoT alors même que la réforme territoriale pousse plus avant les échelles métropolitaines et régionales. Il s'agira donc d'**articuler les enjeux de cohérence territoriale et d'aménagement de l'espace** aux défis de la métropolisation portés aujourd'hui par le Dialogue métropolitain.

En France, nombre de territoires combinent InterSCoT et pôles métropolitains : la plaque et le réseau. À l'un la cohérence de l'aménagement des grands territoires (harmonisation des SCoT), à l'autre la gouvernance du fait urbain au travers de coopérations ciblées.

Ainsi, à l'image de l'InterSCoT lyonnais (onze SCoT), l'interscot du grand bassin toulousain pourrait dans un premier temps s'inscrire dans une **démarche de médiation et de dialogue** visant à rechercher une meilleure cohérence des dispositifs de planification stratégique.

#### ▪ Un diagnostic partagé, en interne et vers l'externe, une Veille active

Il s'agirait pour l'ensemble des SCoT partenaires de **poser une vision commune** sur les composantes de ce grand bassin toujours plus attractif, les spécificités des territoires tant ruraux qu'urbains qui le composent, les interdépendances observables et les complémentarités ou concurrences avérées. Un **état des biens communs** que représente le foncier, les ressources agricoles et naturelles, le patrimoine, la poursuite des travaux sur le développement économique et la polarisation, ainsi que les enjeux d'accessibilité peuvent permettre d'assurer leur reconnaissance et un partage au sein de l'interscot.

Véritable **plate-forme d'échanges** interne entre SCoT, l'interscot pourrait également faire valoir ses travaux et produire des contributions thématiques ciblées, notamment dans le cadre des exercices de planification de rang supérieur (futurs schémas régionaux, et notamment le SRADDET opposable aux SCoT, Etudes CGET...) s'inscrivant alors comme centre de ressources à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Enfin, un suivi de cet état des lieux permettra d'en **assurer une Veille active** pour anticiper les évolutions futures à intégrer dans les exercices prospectifs que sont les SCoT.

#### ▪ Une harmonisation des documents de planification, un projet commun

Le partage et la confrontation des connaissances, tant dans leurs composantes politiques que techniques, doivent également permettre d'avancer vers la définition d'un mode de **mise en cohérence des démarches de planification**, en vue d'une harmonisation des SCoT et de leur mise en œuvre dans les politiques publiques territoriales. L'objectif sera un **enrichissement mutuel des SCoT** autour d'un projet collectif qui émergera d'un programme d'actions commun. Il s'agira d'assurer la bonne articulation des procédures à l'échelle du grand bassin toulousain. Chaque élaboration, modification, révision de SCoT pourra alors être **une occasion de traduire une vision commune des enjeux** propres aux territoires, spécifiquement pour les espaces à l'interface des SCoT. La mise en œuvre de ces évolutions pourra également faire l'objet d'échanges au sein du grand bassin toulousain.

Pour répondre aux enjeux spécifiques de l'aménagement à très grande échelle, **une convention cadre** définit les modalités de gouvernance de ce nouvel interscot et le programme de travail pluriannuel associé sur la base de missions mutualisées et qui pourront s'enrichir au fur et à mesure de la démarche.

## Les missions mutualisées à l'échelle du grand bassin toulousain

La démarche d'interscot grand bassin toulousain repose sur quatre grandes missions qui pourront traiter de l'ensemble des thématiques liées aux SCoT.

### Mission n°1 : PORTRAIT DES TERRITOIRES

#### *Dresser un état des lieux*

Etablir et traduire les points communs d'un état des lieux afin d'analyser la structure et le fonctionnement du grand territoire et d'identifier les tendances d'évolutions à son échelle.

L'objectif de ce travail est **d'identifier les points de convergence** ou de discordance entre les différents diagnostics de SCoT et de consolider les enseignements des diagnostics et enjeux établis par les différents EP de SCoT, en les transposant à l'échelle du grand bassin toulousain.

Cette mission nécessitera **l'animation d'un groupe de travail** ad hoc composé des techniciens des différents EP de SCoT. Elle sera fondée sur :

- les différents diagnostics de SCoT ;
- la consultation des études et réflexions produites par l'ensemble des acteurs à l'échelle grand territoire ;
- les analyses statistiques et des données disponibles.



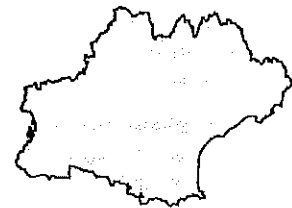
### Mission n°2 : CONVERGENCE DES APPROCHES

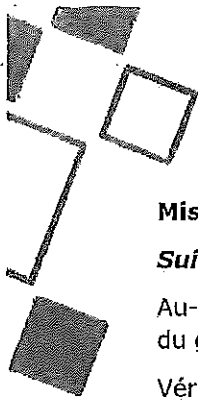
#### *Formaliser de grands enjeux sur des thèmes transversaux à l'horizon 2040*

La démarche interscot GBT vise à engager un travail d'analyse comparative et de co-évaluation des enjeux relatifs à des SCoT voisins. L'interscot sera le lieu privilégié de mise en complémentarité et en cohérence des projets et orientations sur les espaces situés aux franges de plusieurs SCoT. Il s'agira de faire émerger une **culture commune**, sur des espaces intermédiaires qui peuvent souffrir de deux projets de planification différents, en créant un espace d'échanges et de dialogue à l'échelle des quadrants du grand bassin toulousain.

Ces enjeux recouvrent tous les domaines d'orientations visés dans le Code de l'urbanisme et notamment, les activités économiques et l'aménagement commercial, la cohérence urbanisme/transports, la cohérence écologique et l'adaptation au changement climatique, ou encore, les équilibres habitants/emploi et les dynamiques de construction.

Enfin, cette formalisation pourra passer par la production de **contributions thématiques ciblées**, à l'attention de l'institution régionale, notamment dans le cadre des exercices de planification de rang supérieur, et principalement des futurs schémas régionaux, tels que le **SRADDET** opposable aux SCoT. L'interscot et la Région Occitanie pourront alors trouver un **avantage réciproque** à ce partenariat.





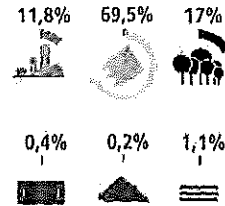
### Mission n°3 : DYNAMIQUES OBSERVEES

#### *Suivre les évolutions du territoire interscot grand bassin toulousain*

Au-delà de l'élaboration de l'état des lieux, un travail de suivi des évolutions du grand territoire apparaît indispensable.

Véritable tableau de bord territorial, ce travail s'appuiera sur la co-construction d'un référentiel d'indicateurs « stratégiques », en référence à un « état zéro » complété, si possible, par des séries historiques définies pour suivre les évolutions de façon périodique. La méthodologie et le contenu de cette mission de suivi seront déterminés de façon collective.

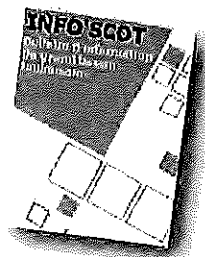
Ces indicateurs, seront construits et suivis sur la base des données disponibles ou constituées par les différents EP de SCoT et/ou collectivités partenaires, en vue de restitutions régulières à l'intention de la conférence.



### Mission n°4 : RESSOURCES PARTAGEES

#### *Echanger et diffuser l'information, mutualiser les ressources*

- Mise en place d'un **outil collectif de suivi et de Veille** des différentes procédures et état d'avancement de documents de planification, s'appuyant sur les travaux menés à l'échelle de l'aire urbaine de Toulouse.
- Dans le but d'améliorer les échanges d'information entre SCoT du grand bassin toulousain, création d'un support électronique de **communication interne**, auquel pourra être adossée une plateforme de travail collaboratif, alimentée par le comité technique.
- Assurer une bonne lisibilité des démarches de planification au bénéfice de tous les organismes et personnes concernées (élus, socio-professionnels...) à travers un **bulletin semestriel**, validé par les EP de SCoT.
- **Accompagnement méthodologique** des EP de SCoT et aide à l'animation des procédures, à tous les stades d'élaboration et d'évolution (révision, modification...) des SCoT.



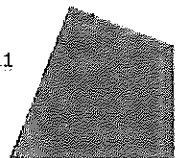
### Mission Vision stratégique


#### *Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Vision stratégique de l'aire urbaine de Toulouse*

Cette mission de suivi et d'animation de la démarche aire urbaine de Toulouse permettra de poursuivre avec les quatre SCoT associés les travaux engagés dès 2005 à cette échelle.

**La réappropriation des objectifs poursuivis** collectivement, tels qu'ils sont traduits dans la Vision stratégique de 2010, doit permettre à chaque élément d'en comprendre les fondements, et le lien avec chaque projet de SCoT. Les fondamentaux poursuivis par ce projet pourront être actualisés pour en mesurer les évolutions, et leurs impacts éventuels sur les travaux de révision des différents SCoT de l'aire urbaine toulousaine. Dans ce but, un **exercice prospectif à horizon 2040**, pourrait apporter un éclairage nouveau sur ce territoire. Un focus spécifique sur la territorialisation des zones d'activités économiques, à l'heure de la recomposition intercommunale, pourrait également être effectué.

**En matière de suivi de la mise en œuvre**, il s'agira notamment de garantir la continuité des travaux de l'Outil de Veille, issu du travail collaboratif et assis sur des indicateurs partagés, permettant une bonne mise en œuvre de la Vision stratégique. Il assure le suivi de l'évolution des territoires, à l'échelle de l'aire urbaine. Structuré autour des verbes qui ont permis de définir les objectifs à atteindre au niveau de l'InterSCoT aire urbaine de Toulouse, l'Outil de Veille suit les





évolutions structurelles et conjoncturelles du territoire. Alors que les projets de SCoT ont majoritairement été définis sur ces bases depuis 2010, il convient de réinterroger ces évolutions au regard des objectifs InterSCoT retenus. Cette relecture permettra à chaque SCoT de situer son exercice d'évolution (modification ou révision) par rapport à la Vision stratégique.

De même, le suivi de la consommation foncière, par la production régulière de données d'occupation du sol et de mesure de leurs évolutions, doit également offrir la possibilité de « relire » les objectifs de diminution de l'étalement urbain et de la polarisation inscrits dans la Vision stratégique. Ce travail permettra d'éclairer les évolutions de la tache urbaine, et d'alimenter les exercices de chaque SCoT, tous en cours de « grenellisation ». Cette production, fruit d'un travail collaboratif, mutualisé, reconductible, doit permettre de porter à la connaissance des élus une analyse fine de l'occupation du sol avec des focus sur certaines typologies, dans une approche croisée avec l'Outil de Veille ;

**Enfin, la mise en concordance des projets aux franges** afin de faire converger les SCoT sur des secteurs limitrophes les uns des autres. La traduction effective des SCoT 5 ans après leurs premières approbations (2012) peut interroger sur la traduction effective de leurs orientations dans les PLU/i. Les objectifs de la Vision stratégique peuvent localement ne pas être atteints. Il s'agira alors d'avoir une approche localisée de type « ateliers territoriaux » qui pourront alimenter les évolutions (révision ou modification) des SCoT concernés, ou de leurs PLU/i.





## LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMARCHE

### Le dispositif partenarial co-animé à deux échelles

Le dispositif est animé par deux élus co-animateurs. Cette co-animation rassemble un élu du Smeat et un élu hors Smeat. Ils seront redésignés chaque année par la conférence.

A l'échelle du grand bassin toulousain, l'animation de la démarche interscot s'appuiera sur :

- **La conférence de l'interscot** composée des 14 Présidents des structures porteuses de SCoT ou de leur représentant, du Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ou son représentant et des autres membres invités. Cette conférence aura pour objectif de porter les décisions collectives prises dans le cadre de la démarche.

Membres associés :

- Etat ;
- Région Occitanie ;
- CCIT<sup>3</sup>

- **Un comité technique interscot (CoTech)** bimestriel rassemblant les techniciens des différentes structures porteuses de SCoT, du CD31 et des membres associés. Le comité technique pourra faire appel à des partenaires extérieurs en fonction des sujets traités et des territoires abordés. Il est animé par l'aua/T.

Ces comités seront le lieu :

- d'échanges entre les différents territoires de planification sur des éléments de Veille ;
- de débat sur les objectifs et actions communes à poursuivre ;
- de préparation et de validation technique des différents documents d'études et de communication produits par la démarche interscot ;
- de préparation des conférences de l'interscot, ils précéderont systématiquement celles-ci.

Le pilotage et l'animation du dispositif interscot GBT sont assurés par l'aua/T avec le concours du réseau d'acteurs signataires de la convention et leurs ingénieries.

A l'échelle de l'aire urbaine de Toulouse, le dispositif est organisé de la façon suivante :

- **Une commission permanente Vision stratégique de l'aire urbaine de Toulouse** regroupant les SCoT de la Grande agglomération toulousaine, du Lauragais, du Nord Toulousain et du Sud Toulousain. Dans la continuité de la démarche historique de l'InterSCoT sur ces territoires, elle a pour objet de poursuivre le suivi spécifique de la mise en œuvre de la Vision stratégique.
- Elle s'appuie sur **un comité technique Vision stratégique de l'aire urbaine Toulouse** qui regroupe autour desdits SCoT, les membres invités, et qui est en charge de l'animation bimestrielle et des travaux dédiés à la démarche aire urbaine. Le secrétariat est assuré par l'aua/T et la co-animation des travaux est conjointement assuré par le Conseil Départemental 31 et l'aua/T, à parité des moyens.

---

<sup>3</sup> en lien avec la CCI régionale

## Le dispositif partenarial et financier de l'interscot grand bassin toulousain

### Conférence interscot

Les Présidents  
des 14 SCoT et du CD31

### CoTech interscot

Ingénieries des SCoT  
et leurs appuis techniques

### Commission permanente Vision stratégique de l'aire urbaine toulousaine

Les Présidents des  
4 SCoT de l'aire urbaine de  
Toulouse et du CD31

### CoTech Vision stratégique de Toulouse

aua/T et CD31

Les partenaires associés  
Etat, Région, CCIT\*

\* En lien avec la CCI régionale

#### Conférence interscot

Une co-animation redésignée chaque  
année, composée de :

- ❖ 1 élu co-animateur (Smeat)
- ❖ 1 élu co-animateur (hors Smeat)

en charge de la mise en œuvre des  
4 missions :

- ❖ Portrait des territoires
- ❖ Convergence des approches
- ❖ Dynamiques observées
- ❖ Ressources partagées

restituées à travers des :

- ❖ rencontres territoriales
- ❖ ateliers thématiques
- ❖ publications ...
- ❖ ...

#### Commission Vision stratégique de l'aire urbaine toulousaine

Une co-animation, composée de

- ❖ 1 élu co-animateur (Smeat)
- ❖ 1 élu co-animateur (hors Smeat)

en charge du suivi de la Vision  
stratégique:

- ❖ Réappropriation et prospective 2040
- ❖ Mise en œuvre
  - Outil de veille
  - Occupation du sol
- ❖ Concordance des projets aux franges

restituées à travers des :

- ❖ commissions
- ❖ rencontres territoriales
- ❖ focus thématiques...
- ❖ ...

## Modalités de conduite des travaux

La présente convention-cadre définit les modalités de contribution sur un plan technique comme sur un plan financier de chaque partenaire pour la période triennale 2017-2019.

La démarche interscot grand bassin toulousain a pour objet de faciliter la coordination des schémas de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine toulousaine.

Le statut associatif et partenarial de l'aua/T ainsi que sa capacité à capitaliser les informations, les données et projets sur l'aire métropolitaine font d'elle un interlocuteur privilégié pour mutualiser les moyens d'études en termes de diagnostics et d'enjeux sur le territoire du grand bassin toulousain et pour capitaliser et rendre accessibles les documents produits par les différents SCoT. Ces missions recouvrent l'échange d'informations, la mutualisation de données et la production d'études ou de conseils concernant la prospective territoriale mais aussi la cartographie et la valorisation des travaux produits ; d'autres champs pourront être ajoutés par la suite.

Le CD31 s'est fortement impliqué dans les travaux InterSCoT depuis 2008 (notamment à l'échelle du grand bassin toulousain) et a contribué financièrement aux travaux du GIP InterSCoT au travers de sa subvention à l'aua/T. Il met aujourd'hui à disposition une équipe d'ingénierie auprès des 3 SCoT périphériques de l'aire urbaine de Toulouse.

Le programme de travail est établi sur une base triennale, mais pourra être revu annuellement par avenant à la présente convention, en fonction de la progression des études.

## Mise en œuvre du programme de travail en 2017-2019

### Coordination générale

La **conférence de l'interscot** composée des Présidents des établissements publics de SCoT (ou de leur représentant), du CD31 et des représentants de l'aua/T est convoquée au moins deux fois par an pour débattre et décider du programme de travail interscot confié au **comité technique interscot**. Animé par l'aua/T, celui-ci se réunit à un rythme bimestriel. Il est constitué des représentants techniques des SCoT et de leurs appuis techniques extérieurs, de la Région Occitanie, de l'Etat, auxquels s'ajouteront en tant que de besoin des invités spécifiques et experts consultés.

Par ailleurs, les établissements publics de SCoT disposent à l'aua/T d'un interlocuteur dédié, chargé de la coordination générale des travaux interscot et de l'orientation des demandes particulières (appuis ponctuels, consultations, etc.) vers les personnes-ressources idoines de l'agence.

La **commission permanente Vision stratégique de l'aire urbaine de Toulouse** regroupant les quatre SCoT de l'aire urbaine de Toulouse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie se réunit au moins deux fois par an afin de poursuivre le suivi de la Vision stratégique de 2010. Elle s'appuie sur le **comité technique Vision stratégique de l'aire urbaine de Toulouse**.

### Missions territoriales mutualisées

Il s'agit d'engager les **quatre missions territoriales**, de définir et de fixer les principales échéances en matière de rendus pour les missions suivantes :

- Mission n°1 : Portrait de territoire
- Mission n°2 : Convergence des approches

- Mission n°3 : Dynamiques observées
- Mission n°4 : Ressources partagées

Par ailleurs, **des ateliers thématiques** seront organisés tous les ans, et pourront être complétés par des **rencontres territoriales** organisées par quadrant, au regard des problématiques identifiées dans les cadres des missions.

- **Des ateliers thématiques**, notamment dédiés à la mission 2<sup>4</sup>, rassemblent techniciens et élus de la conférence. Les résultats des travaux issus de ces ateliers pourront faire l'objet d'une restitution, voire d'une publication de l'interscot grand bassin toulousain.
- **Des rencontres territoriales** organisées par grands territoires à l'échelle de chacun des quadrants associent les SCoT de l'aire urbaine de Toulouse aux SCoT des autres territoires de l'interscot. Les SCoT de chaque quadrant pourront faire le choix d'y inviter les structures techniques liées aux membres invités.

### Mission Vision stratégique

Il s'agit, à l'échelle des SCoT concernés par la Vision stratégique aire urbaine de Toulouse, **d'assurer, à cette échelle, le suivi et la mise en œuvre de la Vision stratégique.**

### Modalités de répartition des contributions financières

Il revient aux différents commanditaires de l'interscot de décider des modalités de rémunération de la mission confiée à l'aua/T, en faisant en sorte que le financement reflète le caractère partenarial de la démarche.

Au regard, d'une part de la mission générale décrite ci-avant concernant l'ensemble des SCoT et d'autre part de la mission spécifique conduite à l'échelle de l'aire urbaine de Toulouse, les missions GBT représentent environ 200 jours de travail par an, qui pourraient-être ainsi répartis :

Missions Grand Bassin Toulousain (hors mission Vision stratégique)	Année n	n+1	n+2
<b>Mission 1 Portrait des territoires : Dresser un état des lieux</b>			
Définition des éléments d'analyse	5		
Analyse des diagnostics de SCoT	15		
Synthèse des études territoriales	10		
Production d'un document "Portrait"	10	20	
<b>Mission 2 Formaliser de grands enjeux sur des thèmes transversaux à l'horizon 2040</b>			
Définition d'enjeux communs	15		
Travaux thématiques		40	55
Contribution au SRADDET	45	10	15
Travaux sur les franges	20	30	40
<b>Mission 3 Dynamiques observées : Suivre les évolutions du territoire Interscot grand bassin toulousain</b>			
Définition d'un référentiel d'indicateurs stratégiques	25		
Constitution du "RO"	15	15	
Actualisation		25	25
<b>Mission 4 Ressources partagées : Echanger et diffuser l'information, mutualiser les ressources</b>			
Veille et suivi des procédures	5	10	10
Information interne sur l'actualité des SCoT / plateforme d'échange	10	10	15
Communication externe sur les démarches de planification	10	20	20
Accompagnement méthodologique et aide à l'animation des procédures	10	10	15
Coordination générale	10	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>200</b>	<b>205</b>

<sup>4</sup> Mission n°2 : CONVERGENCE DES APPROCHES - Formaliser de grands enjeux sur des thèmes transversaux

De même, les travaux à poursuivre à l'échelle des SCoT concernés par la Vision stratégique aire urbaine de Toulouse devraient représenter 80 jours de travail par an, soit :

Commission Vision stratégique	Année n	n+1	n+2
Réappropriation et prospective 2040	35	35	25
Outil de veille et suivi	15	15	15
Occupation du sol et conso foncière	10	10	10
Mise en concordance des projets aux franges	20	20	30
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

Ces éléments conduisent à retenir le principe d'une **répartition des coûts** hors taxes à hauteur de :

- **six centimes** d'euro par habitant pour l'ensemble des SCoT signataires,
- **quatre centimes** d'euro supplémentaires par habitant pour les SCoT de la démarche **Vision stratégique** de l'aire urbaine (soit au total dix centimes par habitant).

Un bilan sera établi fin 2019, pour décider de reconduire cette répartition pour 2020-2022, ou s'il convient de l'amender par avenant.

Pour les établissements publics porteurs de SCoT qui sont ou deviennent membres de l'aua/T, la participation à l'interscot grand bassin toulousain s'effectue sous la forme d'une subvention spécifique au programme partenarial de l'agence. En effet, le caractère collectif de l'interscot, affirmé dans la présente convention, s'inscrit pleinement dans le sens de ce programme. Les SCoT adhérents constituent un collège des SCoT au sein du Conseil d'administration de l'agence.

Pour les autres SCoT non membres, la participation consiste en une subvention ou contribution spécifique s'appuyant sur la présente convention.

Les différentes participations aux programmes de l'interscot, des SCoT haut-garonnais (hors Smeat), seront valorisées au titre de la subvention du Conseil Départemental 31 à l'aua/T, au titre du programme partenarial, avec l'accord du Conseil d'administration de l'agence.

La part relative à la commission Vision stratégique pour le Smeat, membre de l'aua/T, sera valorisée par celui-ci au titre du financement annuel du programme partenarial, avec l'accord du Conseil d'administration de l'agence.

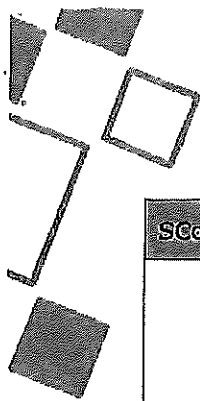
### *Modification – résiliation*

Tout élément supplémentaire à ce programme de travail devra faire l'objet d'une validation de la maîtrise d'ouvrage interscot et, s'il a un impact sur le budget, d'un avenant à la présente convention.

L'acceptation de tout nouveau participant à la démarche interscot doit être au préalable validée à l'unanimité par ses membres actuels. En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée de plein droit par l'une ou l'autre à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention interscot grand bassin toulousain est établie le 18 mai 2017, pour la période 2017-2019, entre :

SCoT de la Grande agglomération toulousaine	PETR du Pays Lauragais
PETR du Pays Sud Toulousain	SCoT Nord Toulousain
SCoT Pays d'Autun	SCoT Grand Albigeois
SCoT de Gascogne	SCoT Vallée de l'Ariège
SCoT Agglo Montauban	SCoT Vignoble Gaillacois



<b>SCoT Vaurais</b>
<b>PEIR du pays Comminges Pyrénées</b>
<b>Conseil départemental de la Haute-Garonne</b>

ET

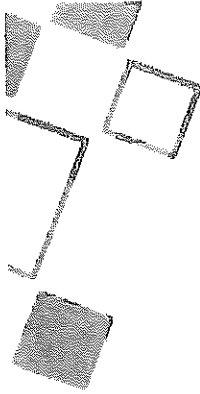
<b>SCoT Carcassonnais</b>
<b>Couserans Pyrénées</b>
<b>Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse / aire métropolitaine</b>

Sont également signataires comme **membres associés** au dispositif interscot :

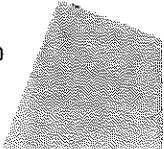
<b>Préfet Occitanie</b>
<b>Région Occitanie</b>

<b>CCIT<sup>5</sup></b>

<sup>5</sup> En lien avec la CCI régionale



**ANNEXE**





	Année n		n+1		n+2	
	1er sem.	2eme sem.	1er semestre	2eme semestre	1er semestre	2eme semestre
<b>Mission 1</b>						
Définition des éléments d'analyse						
Analyse des diagnostics de SCOT						
Synthèse des études terminales						
Production d'un document "Portrait"						
<b>Mission 2</b>						
Définition d'enjeux communs						
Travaux thématiques						
Contribution au SRADDET						
Travaux sur les franges						
<b>Mission 3</b>						
Définition d'un référentiel d'indicateurs stratégiques						
Constitution du "ITO"						
Actualisation						
<b>Mission 4</b>						
Veille et suivi des procédures						
Information interne sur l'actualité des SCOT / plateau d'échange						
Communication externe sur les démarches de planification						
Accompagnement méthodologique et aide à l'animation des procédures						
<b>Année n</b>			<b>n+1</b>		<b>n+2</b>	
<b>1er sem.</b>	<b>2eme sem.</b>	<b>1er semestre</b>	<b>2eme semestre</b>	<b>1er semestre</b>	<b>2eme semestre</b>	
Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Vision stratégique						
Réappropriation et prospective 2040						
Outil de veille et suivi						
Occupation du sol et conso foncière						
Mise en concordance des projets aux franges pour faire converger les SCOT						